



**LE SYNDICAT PATRONAL DE TOUS
LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS**

**Promouvoir et mettre en lumière
les groupements d'employeurs**

Objectif du syndicat

Promouvoir et mettre en lumière les groupements d'employeurs.

Comment ?

En demandant la création d'une convention collective de branche dédiée aux groupements d'employeurs et aux salariés en temps partagé qui les composent, la négocier, la signer, la faire étendre et bien sûr la faire vivre.

Qui représente-t-il ?

Le syndicat a vocation à représenter tous les groupements d'employeurs.

Une négociation de branche peut prendre en compte les spécificités de tous les types de GE grâce à des avenants qui maintiennent le droit existant quand il est favorable et l'améliorent quand c'est nécessaire.

Pourquoi demander l'ouverture d'une convention de branche propre aux GE ?

Notre conviction est que seule une convention collective propre aux GE permettra de nous donner la visibilité et le poids politique nécessaires pour changer les choses, et faire enfin reconnaître les groupements d'employeurs comme une véritable solution pour l'emploi.

Les enjeux de la convention collective de branche GE :

- Donner de la visibilité au dispositif auprès des entreprises, des salariés et des pouvoirs publics ;
- Adapter les règles existantes à notre métier afin d'harmoniser et de sécuriser nos pratiques d'un point de vue juridique et RH ;
- Sécuriser les parcours professionnels des salariés et disposer d'un OCPO dédié, facilitant l'accessibilité à la formation professionnelle pour les salariés mis à disposition ;
- Gagner en autonomie financière et vis-à-vis des autres dispositifs en temps partagé.

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE A.VENIR GE ET SES 5 CO-FONDATEURS !

NOTRE PLAN D'ACTION : NOS ÉTAPES SUR LES PROCHAINS MOIS !

POURQUOI ADHÉRER ?



☛ En France, le dialogue social est l'un des fondements de notre démocratie, et les négociations entre représentants syndicaux et patronaux sont souvent à l'origine de réformes marquantes et nécessaires pour notre pays.

Aujourd'hui, créer une convention de branche propre aux GE, comme le portage salarial l'a fait en 2017, et l'intérim en son temps, c'est s'assurer de sécuriser définitivement le « dispositif » GE et permettre son plein développement, et lui donner, enfin, ses lettres de noblesse. ☛

A 1ere étape : Faire connaître et mettre en lumière les GE et A.VENIR GE

Communiquer, se structurer, échanger tout au long de l'année notamment sur les pourquoi et comment mettre en place une convention collective de branche des groupements d'employeurs.

V 2eme étape : Informer

Expliquer, partager et informer tout au long de l'année

E 3eme : Rassembler

Lancer officiellement notre campagne d'adhésions afin de recueillir le soutien d'un maximum de GE.

N 4eme : Rencontrer

Préparer et solliciter des rendez-vous avec les organisations syndicales, les organisations patronales, les pouvoirs publics, afin de les convaincre de nous soutenir dans notre demande de création d'une convention collective de branche.

I 5eme : Demander l'ouverture d'une convention collective de branche

Demander officiellement l'ouverture d'une négociation d'une convention collective de branche propre aux groupements d'employeurs.

R 6eme : Négocier

Se mettre autour de la table et créer l'avenir ensemble ! Cette étape commencera à la fin des 6 mois et prendra au moins une année avant la signature et l'extension de la convention collective.

Adhérer à A.VENIR GE, c'est adhérer à une vision, c'est soutenir un projet politique, économique et social et ainsi donner aux GE la place qu'ils méritent dans le paysage de l'emploi en France.



www.avenir-ge.fr



Fabrice Richard

Délégué général A.VENIR GE
frichard@avenir-ge.fr

06 20 22 60 91

Alain Barcat

Président A.VENIR GE
abarcat@avenir-ge.fr

06 74 59 53 77